

A gauche, Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux Collectivités locales. A droite, Ladislav Poniatowski, porte-parole du PR. La décentralisation est-elle allée trop loin ou faut-il la relancer ?

Jean-Pierre Sueur : "J'aurais aimé décentraliser l'environnement"

L'heure des bilans est aussi celle des regrets. Certes, en moins de deux ans, Jean-Pierre Sueur n'a pas chômé. Mais il est plus intéressant de savoir ce qu'il regrette de n'avoir pas accompli. Que ferait-il s'il avait du temps devant lui ?

Vie Publique : *Vous êtes secrétaire d'Etat chargé des Collectivités locales depuis dix-huit mois, quel est votre bilan ?*

Jean-Pierre Sueur : Je considère qu'il y a eu beaucoup de réformes dans le secteur des collectivités locales au cours des deux dernières années. Souvenez-vous que l'on parlait du statut de l'élu depuis dix ans. Aujourd'hui, il existe. On parlait également beaucoup de l'intercommunalité, mais sans qu'intervienne de nouveauté. Les communautés de villes et de communes sont d'ores et déjà un succès. Nous comptons aujourd'hui 190 communautés de communes, trois communautés de villes et des centaines de projets. Ces chiffres montrent qu'une révolution tranquille est en train de s'opérer dans ce pays, celle de l'intercommunalité de projet. La dotation de solidarité urbaine pour les villes était un fait acquis quand je suis arrivé, mais rien n'avait été prévu pour le monde rural. Nous avons mis en place une dotation de développement rural et non pas de saupoudrage ou d'assistance. Nous avons également fait cette loi sur les pompes funèbres à laquelle je suis très attaché. Il n'était pas évident d'arriver à réformer la législation funéraire de ce pays. C'est un sujet un peu tabou. Un monopole faussé cohabitait avec une concurren-

rence biaisée. Ce monopole, tel qu'il fonctionnait, avait quelque chose d'archaïque. Cette loi y met fin. La concurrence va s'établir au profit des familles, sur des bases les plus claires possibles, sans abandonner loin de là la conception du service public qui sera désormais garantie par des règles précises, au niveau national comme au niveau local. Ajoutons que nous avons fait une réforme des crédits municipaux, une loi sur l'action culturelle des collectivités locales. Cette dernière loi permet le développement des grandes médiathèques à dimension régionale en liaison avec la bibliothèque de France. Les conditions d'aide aux bibliothèques des petites communes du monde rural sont redéfinies. Les collectivités peuvent maintenant intervenir en matière de cinéma, ce que la loi de 1982 ne permettait pas. Pour la fonction publique territoriale, nous avons procédé en deux temps, en terminant d'abord l'essentiel de la construction statutaire et en jetant, ensuite, les bases d'une modernisation, avec le rapport Rigaudiat. Pour ce qui est de la construction statutaire, nous avons mis les bouchées doubles, sorti la filière culturelle, la filière sportive, la filière sanitaire et sociale et le statut des agents à temps non complet.

Des textes sur les sapeurs-pompiers sont également parus. Restaient les polices municipales, où, grâce à l'impulsion de Paul Quilès, nous avons pu faire adopter un projet de loi par le Conseil des ministres. Même si la boucle n'est pas bouclée, le terrain est déblayé. Ce texte est, je crois, réaliste et équilibré. Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale vient d'approuver à l'unanimité les dispositions statutaires des policiers municipaux. Dès qu'elles seront publiées, les douze cent mille fonctionnaires territoriaux auront un statut et j'aurai ainsi tenu mon engagement de terminer la construction statutaire.

V.P. : *Les projets de lois successifs sur la police municipale ne sont-ils pas bloqués par les pressions de la police nationale ?*

J.-P.S. : Si le dossier police municipale n'a pas pu sortir plus tôt, c'est parce que le débat sur la police municipale avait pris un caractère passionnel. Il fallait donc faire preuve de pragmatisme en réaffirmant la primauté de l'Etat en matière de sécurité publique, tout en reconnaissant, conformément aux principes de la décentralisation, le rôle du maire en la matière, pour ce qui est de ses compétences et de ses pouvoirs de police.

Reconnaissez que la situation actuelle où existent de nombreuses polices municipales sans que celles-ci soient régies par un cadre précis sans définition de tâches ni de fonction, ni de condition de recrutement ou de formation, n'est pas acceptable, lorsque l'on est, comme je le suis, attaché aux libertés publiques. La question de l'armement a fait l'objet de longs débats. A ce sujet, le projet de loi pose la responsabilité du maire. Nous avons considéré que l'armement était possible dès lors que le maire le choisissait et dans des conditions très strictes après autorisation du préfet. Je souhaite que cette loi soit votée dès la session de printemps, car elle représente un équilibre accepté par les différents partenaires et surtout parce qu'elle est un élément important de la politique du gouvernement, qui vise à unir les efforts pour accroître la sécurité. C'est le sens des "contrats locaux de sécurité" qui ont été mis en œuvre par Paul Quilès.



Jean-Pierre Sueur,
secrétaire d'Etat
chargé des
Collectivités
locales de juin
1991 à mars 1993.

V.P. : *Certains élus de droite vous reprochent de vouloir imposer l'intercommunalité à travers les communautés de villes et de communes. Ils partent du principe que seul le volontariat donne de bons résultats, que l'intercommunalité s'est déjà largement développée à travers de nombreux syndicats intercommunaux. Que leur répondez-vous ?*

J.-P.S. : Il y a effectivement 18 000 syndicats intercommunaux en France. Mais il faut distinguer l'intercommunalité de services - par exemple, une école en milieu rural, un syndicat de ramassage scolaire - de ce que propose la loi d'orientation sur l'administration territoriale de la République, c'est-à-dire une intercommunalité de développement, centrée sur deux sujets essentiels, l'aménagement du territoire et le développement économique. Il s'agit d'une intercommunalité dynamique de projet. Ce n'est pas la même chose. D'autre part, il n'y a aucune obligation. Les propositions des commissions départementales, avant tout lieux de réflexion, ne peuvent en aucun cas s'imposer aux communes. Les élus restent souverains en terme de choix. La seule règle qui s'applique est celle de la majorité qualifiée, valable également pour les Sivom depuis de nombreuses années. Je constate que les mentalités ont changé. L'intercommunalité n'est plus perçue avec réticence par de nombreux élus, comme il y a dix ou

vingt ans. Les maires de petites communes ont parfaitement compris qu'ils n'avaient pas les moyens, seuls, d'aménager le territoire et de mener une politique de développement économique. Si l'on veut revitaliser l'espace rural, il faut se doter de structures comme les communautés de communes.

V.P. : *Que feriez-vous dans les deux ans à venir si vous restiez secrétaire d'Etat aux Collectivités locales ?*

J.-P.S. : Tout d'abord j'appliquerais le rapport Rigaudiat. Notre fonction publique territoriale est régie par des règles qui aboutissent à un certain nombre de paralysies et de dysfonctionnements. Il faut en sortir. Il existe un cadre d'ensemble qui est celui de la parité et de la comparabilité avec l'Etat. Il faut garder un équilibre d'ensemble, mais avec plus de souplesse. Il faut également tirer les leçons de la décentralisation pour la fonction publique territoriale. Les propositions du rapport Rigaudiat veulent mettre fin à un certain nombre de contraintes, dans l'évolution des carrières, dans les recrutements, les promotions et il me semble que beaucoup des mesures du rapport sont à retenir. Je rendrai prochainement publiques mes propositions pour mettre en place une véritable modernisation négociée de cette fonction publique.

Par ailleurs, la réforme du CNFPT me paraît absolument nécessaire. Je suis tout à fait persuadé que le CNFPT ne doit pas continuer à assumer conjointement plusieurs fonctions différentes. Il faut que cet établissement ne s'occupe que de formation, mais qu'il prenne en charge toute la formation, et qu'il reçoive pour cela la totalité du 1 % de la masse salariale prévu à cet effet. Un Centre de gestion national serait chargé de gérer les autres fonctions du CNFPT, comme par exemple l'accueil des déchargés de fonction.

“Il faudra réformer la DGF, en allant dans le sens d'une péréquation plus forte et de la prise en compte de l'intercommunalité et de la logique du développement économique”

Deux autres projets me tiennent à cœur. Tout d'abord, je crois qu'il faudra revoir le système des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Le système est devenu très complexe. Je me demande s'il n'y aurait pas intérêt à rassembler toutes les dotations qui ont trait à l'investissement pour créer une dotation aux collectivités en matière d'investissement. D'autre part, je crois qu'il faudra réformer la DGF, en allant dans le sens d'une péréquation plus forte et de la prise en compte de l'intercommunalité et de la logique du développement économique. Actuellement, certains mécanismes de la DGF ne sont pas assez péréquateurs. Je privilégierais ces deux axes. Je voudrais aussi aborder la question

de la compétence entre les différents niveaux de collectivités. Sans proposer de révolution, il me semble qu'une nouvelle loi est nécessaire sur les compétences en matière d'environnement. Lorsque les lois de décentralisation ont été élaborées, on a peu parlé de l'environnement. Résultat, on se rend compte que la commune porte le plus gros du fardeau, que l'Etat agit, mais aussi les régions et les départements. Il est devenu urgent de clarifier les choses en définissant des blocs à l'intérieur de la compétence “environnement”.

V.P. : *Que répondez-vous aux élus de droite qui réclament la décentralisation de l'enseignement supérieur à cor et à cri ?*

J.-P.S. : Je ne suis pas, pour ma part, pour la régionalisation de la politique universitaire. N'ayons pas de conception localiste de l'université. Je plaide pour la légitimité d'une politique nationale des universités. L'Etat doit mettre en œuvre un aménagement du territoire en matière universitaire, maintenir un bon équilibre entre les régions et les formations de telle manière qu'il y ait des formations supérieures de qualité partout. L'addition des initiatives des collectivités locales ne produit pas le bien commun. Charles Pasqua peut se payer une université en or massif. Ce n'est pas le cas en Lozère, ou dans la Creuse. Il doit y avoir un certain nombre de règles du jeu nationales qui garantissent la cohérence du dispositif et la valeur des diplômes.

Cela dit je ne pense pas que l'Etat doive tout faire. Les collectivités locales ont, elles aussi, un rôle à jouer. Je suis maire d'une ville de 107 000 habitants. On a demandé à ma ville de payer 50 millions en cinq ans pour l'université. Si l'Etat me dit “Monsieur le maire, vous devez, premièrement, payer et, deuxièmement, vous avez le droit de vous taire, parce que je décide seul”, évidemment le maire que je suis est très mécontent. Ce raisonnement vaut pour le président de la région et du département. Je suis prêt à donner 50 millions, mais je pense qu'il faut créer tel ou tel IUT, développer un troisième cycle dans tel ou tel domai-

ne parce que je connais le tissu économique de ma ville, de la même façon que le président du conseil régional connaît l'économie de sa région. Mais si le patron de l'université devenait le président de la région, on gommerait alors l'aspect national de l'aménagement du territoire et la cohérence entre les universités françaises. Je pense que les universitaires sont aussi, bien sûr, parties prenantes de ce débat. Alors, je crois qu'il faut se sortir de la tête que quelqu'un doit avoir la totalité du pouvoir en la matière.

“Je suis contre la vision étatique de l'université et également contre la conception exclusivement localiste”

La bonne solution, c'est le contrat, qui associe le représentant de l'Etat, porteur d'un certain nombre de préoccupations et d'orientations, les représentants des collectivités locales, qui sont aussi porteurs de propositions qui doivent être entendues, et les universitaires. Il faut se mettre d'accord, sur une période de quatre ou cinq ans et établir une synthèse entre les objectifs nationaux et locaux. Je suis contre la vision étatique de l'université et également contre la conception exclusivement localiste.

L'université a déjà beaucoup changé. Les cursus généralistes classiques étaient compatibles avec une université qui n'accueillait qu'une minorité d'étudiants. Si l'on veut que la majorité d'une classe d'âge aille à l'université, il faut proposer des cursus très diversifiés, avec des volets professionnalisés. ■

PROPOS RECUEILLIS
PAR JOSÉE POCHAT